

Comité Départemental de suivi et de coordination de la prise en charge des adolescents présentant des troubles psychiatriques ou du comportement

1 - Contexte de la création

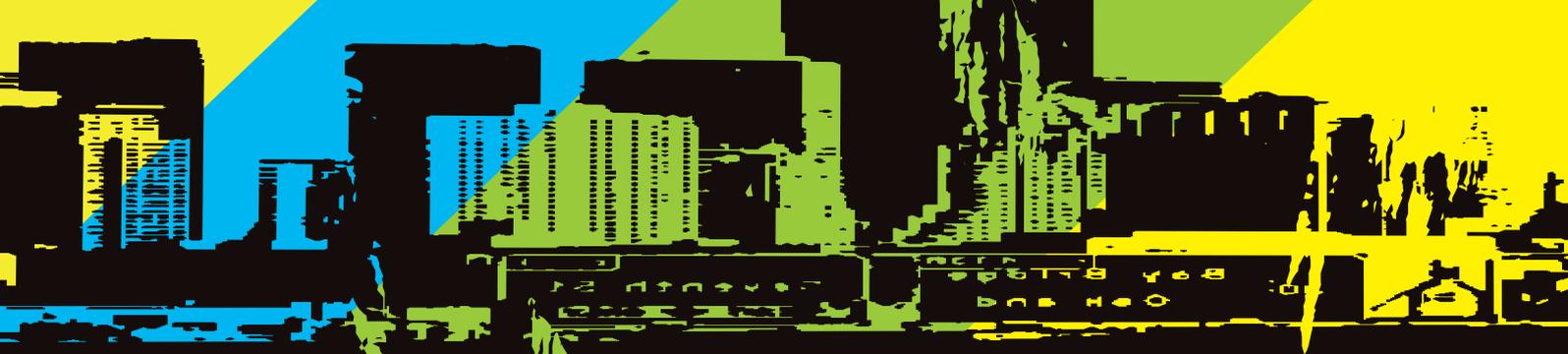
Au cours de l'année 2009, des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur la prise en charge des adolescents dits difficiles présentant des troubles du comportement associés à des troubles psychiatriques. Cette réflexion, menée à l'initiative de l'ex DDASS, a permis d'associer un grand nombre de partenaires concernés par la problématique. Trois groupes composés de représentants du secteur sanitaire (psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, directeurs d'établissements), du secteur médico-social (ITEP), de représentants du Conseil général (Directeur de la Maison Départementale des adolescents), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Inspection d'Académie et de la Ville de Marseille, se sont constitués pour travailler sur les thématiques suivantes :

- ▀ L'amont avec la prévention, le repérage et le premier accueil,
- ▀ Le soin et l'hospitalisation,
- ▀ La crise et l'urgence,

et ont restitué leur travaux et propositions en décembre 2009.

Au cours de la restitution, l'ensemble des acteurs a fait ressortir, de façon prégnante, la nécessité de mettre en place une instance départementale de coordination et de suivi de la prise en charge de ces adolescents difficiles, instance co-animée par l'Etat et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil général a proposé que cette instance soit adossée à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et y a été présentée le 29 avril 2010. L'Observatoire sert de tribune pour présenter les travaux de ce comité.



Ce comité devait être composé d'une dizaine de membres représentant les différentes institutions ayant participé aux groupes (Etat, Conseil général, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, secteur médico-social, secteur sanitaire, ville de Marseille) et avoir, pour rôle entre autres, de travailler sur certaines propositions issues des trois groupes de travail :

- La nécessité de disposer, sur chacune des aires de proximité, dont le périmètre reste à définir, d'une consultation spécifique pour adolescents.
- Le renforcement de la politique de communication et d'information à destination des professionnels et du public
- La proposition d'un dispositif de formation pour répondre aux besoins des différentes institutions, dans le but de développer un socle de connaissances et de pratiques commun aux différents professionnels issus de champs différents.

De façon plus générale, ce comité devait également assurer un travail d'animation, de réflexion et d'expertise dans plusieurs domaines tels que celui de l'articulation du soin et de la prévention, le dépistage et le repérage des adolescents en grande difficulté, la prise en compte de la spécificité du travail auprès des adolescents bénéficiant de mesures de protection de l'enfance, la coordination avec les dispositifs de droit commun tels que les espaces santé jeunes et les points accueil écoute jeunes.

2 - Mise en place et contenu du travail du comité

Une dizaine de membres ont été invités pour composer ce comité. Le nombre assez limité d'acteurs avait été d'emblée évoqué par les groupes de travail pour faciliter son fonctionnement, en insistant sur une large ouverture au «non psychiatres», vers le monde associatif, la zone marseillaise et non marseillaise, etc... (cf liste des membres).

La commission s'est réunie pour la première fois dans les locaux de l'ex DDASS, rue Saint Sébastien, en juin 2010. Le programme de travail et le fonctionnement ont été définis. Les réunions se déroulent toutes les 6 à 8 semaines.

Nous avons choisi de suivre chronologiquement le développement et l'apparition de troubles depuis les dispositifs de prévention jusqu'à la sortie de l'hôpital.

Les séances sont composées d'une partie de plénière, réservée uniquement aux membres, puis en deuxième partie, l'invitation d'un expert du sujet traité. Les membres sont chargés selon leur spécialité de préparer le travail ou de récolter les informations pour la séance suivante.



Liste des membres du comité départemental de suivi et de coordination de la prise en charge des adolescents présentant des troubles psychiatriques ou du comportement

Co-animateurs :

Guillaume BRONSARD

pédopsychiatre - directeur de la MD de l'Adolescent
et du CMPP Départemental (CG13)

Delphine SEGOND

médecin inspecteur de Santé Publique, ARS/DT13

Patricia BORINGER

inspectrice ARS/DT 13

Membres :

David DA FONSECA

pédopsychiatre APHM, Hôpital Salvator, Marseille

David SOFFER

pédopsychiatre libéral, association ASMA (association suicide
et mal être de l'adolescent), 35 rue Estelle, Marseille

Robert BRENGUIER

directeur centre hospitalier Valvert, Marseille

Valérie GARSON

pédopsychiatre, Hôpital Edouard Toulouse, Marseille

Gilles GONNARD

directeur ITEP Séréna + GECITEP (groupement d'étude et de
coopération des ITEP de Provence), Marseille

Jean-Marc HENRY

psychiatre, APHM, hôpital de la Conception, Marseille

Fabienne CALLOUE

médecin-conseiller technique, Inspection Académique
Aix-Marseille

Luc CHARPENTIER

directeur, direction départementale de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse, Marseille

Véréna SABATINO

directrice de l'ESJ, Aubagne

Mme HERNANDEZ

Mairie Marseille, Direction Santé Publique et Handicap

Pascale LOUARN

psychiatre, centre hospitalier Montperrin, Salon-de-Provence